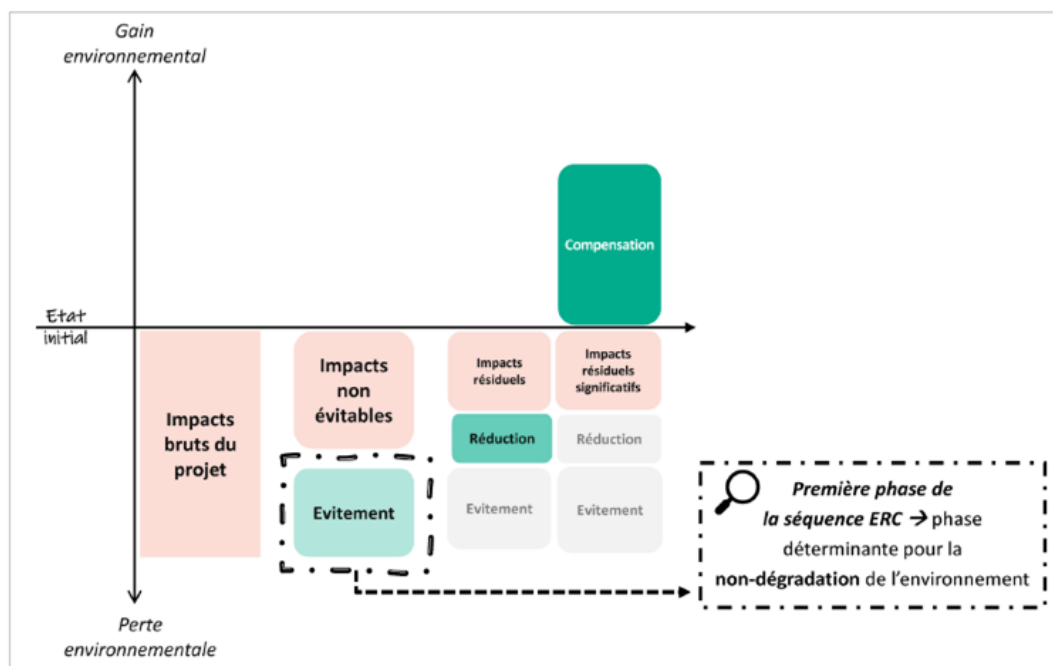


Figure 1 : bilan écologique de la séquence ERC



Source : CGDD

Dans le cadre de cette doctrine ERC, nous avons réalisé une étude de la compensation écologique d'une mare, puisque l'évitement et la réduction des impacts étaient impossibles, située dans la Manche (50) pour un maître d'œuvre dont l'objectif est de compenser les impacts des travaux qui seront faits sur le site.

Ainsi, l'association et plus précisément notre nouvelle chargée de missions Biodiversité, a établi un rapport de conseils quant aux impacts des travaux sur la biodiversité du site et à l'aménagement compensatoire d'une nouvelle mare qui pourra accueillir la faune locale inventoriée (Amphibiens, Chiroptères, Oiseaux).

Dans ce rapport, nous résumons d'abord au maître d'œuvre l'évaluation des zones impactées par les travaux futurs et les enjeux liés aux habitats naturels et à la biodiversité présents sur ces zones. Puis, l'état des lieux du site de compensation permet de mettre en évidence le gain écologique qui sera établi selon la stratégie de mise en œuvre de l'aménagement du site de compensation. Une attention particulière a été apportée à l'évaluation de la présence d'amphibiens sur le site impacté car ceux-ci profiteront au mieux de la création d'une nouvelle mare, bien qu'ils déplorent un déclin important à l'échelle nationale.

Concernant la création du site de compensation et donc d'une nouvelle mare en tant que telle, nous donnons notre avis et nos suggestions quant au profil que celle-ci devrait avoir : méthode de creusement, profilage des berges, imperméabilisation du sol, remplissage, végétalisation et suivi.

Les mesures et préconisations présentées dans ce rapport déterminent de façon optimale la mise en place d'une mesure de compensation efficace face aux pertes d'habitats attendues après l'aménagement et les travaux.

Nous nous rendrons également sur les lieux dans les mois qui suivent et l'année prochaine pour contrôler l'aménagement optimal de la mare et sa bonne installation.